

# La détermination d'une région économique : l'exemple de la Broye

Autor(en): **Pivereau, J.-L. / Gaudard, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Geographica Helvetica : schweizerische Zeitschrift für Geographie  
= Swiss journal of geography = revue suisse de géographie =  
rivista svizzera di geografia**

Band (Jahr): **24 (1969)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-49376>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La détermination d'une région économique: L'exemple de la Broye

J.-L. Piveteau, G. Gaudard

L'idée d'une région de la Broye qui, transgressant les frontières fribourgeoise et vaudoise, couvrirait approximativement les quatre districts de Moudon Payerne, Avenches et de la «Broye» staviacoise, plus pour partie celui du Lac, rencontre depuis quelques années la faveur de personnes soucieuses d'un aménagement raisonné de ces confins enchevêtrés des deux cantons.

Nous avons essayé d'en vérifier le bien-fondé<sup>1</sup>. Et nous avons retrouvé à cette occasion les difficultés auxquelles se heurte toute tentative pour définir une région économique.

Notre démarche s'est articulée autour d'une double question. Peut-on réellement discerner une région broyarde au sein de la portion sud-occidentale du Plateau? Et les différences qu'au cœur même de ce petit espace on a chance de relever, ne sont-elles pas supérieures à celles qu'on serait amené, éventuellement, à observer entre la Broye et son contexte?

Quels faits plaident en faveur d'une entité spatiale qui s'appellerait la Broye?

Le tourisme? Il ne constitue qu'un secteur marginal. Lacustre et estival, il s'exprime sous forme d'impacts dispersés et réduits en nombre. Il n'a pas même le privilège de la singularité: on le retrouve avec des traits semblables sur les autres rives du lac de Neuchâtel et sur celles du lac de Bienne.

L'industrie? Sans doute offre-t-elle des aspects spécifiques. Plusieurs entreprises exploitent des ressources locales (eaux minérales, tuileries, travail du tabac...); et la centrale nucléaire de Lucens compte encore peu d'émules. Mais les fabrications à caractère «helvétique» l'emportent (métallurgie, machines, pierres artificielles, conserveries...). Et surtout, à l'image de la Suisse de l'Ouest, la substitution du secteur secondaire au secteur primaire s'est effectuée assez tardivement et sans dynamisme particulier.

L'agriculture, quoique passée nettement au second plan dans le bilan économique régional, reste associée à la représentation que l'on aime à se faire de ce petit territoire broyarde. D'abord parce que l'effort que l'on porte ici aux cultures (blé, pommes de terre, betteraves sucrières, tabac) frappe: il égale celui que l'on consacre à l'élevage. Et à bon droit, les conditions topographiques, pédologiques et climatiques concourant harmonieusement. Ensuite, parce que la mentalité paysanne, solidement ancrée, pénètre jusque dans les villes. Mais à y regarder de

près, la Broye ne détient pas le monopole de ce caractère ou de ces avantages. Au plan des vocations, elle n'est qu'assemblage de paysages dont le centre de gravité se situe ailleurs. Les plaines de la partie aval se rattachent par leurs aptitudes et par leur mise en valeur aux terres du Seeland. Les collines orientales prolongent celles des districts de la Glâne et de la Sarine. La Haute-Broye forme antichambre au Gros-de-Vaud.

Innervant ce monde encore rural, un quintette de centres urbains, germains par leur petite taille, la faible envergure de leur rayonnement, leur essor récent, n'arrive pas à fixer le solde naturel positif de la population; ni même à retenir par un nombre d'emplois adéquat les gens qui restent domiciliés dans la région. Pour 300 pendulaires qui viennent chaque jour de l'extérieur 1100 se rendent quotidiennement hors de notre périmètre pour travailler. L'on définirait volontiers la Broye comme favorisée par la nature et, néanmoins, économiquement dépressionnaire.

On peut trouver à ce paradoxe des motifs d'explication propres au secteur considéré. Une situation limitrophe par rapport au rayonnement des villes plus importantes — les zones d'influence de Berne et de Lausanne d'une part, de Neuchâtel, d'Yverdon et de Fribourg d'autre part, se recourent en terre broyarde —; un rare morcellement cantonal, qui a dû plus d'une fois limiter des chefs d'entreprise dans leurs ambitions pour dépasser un dimensionnement purement local; et peut-être enfin les qualités mêmes dont bénéficiait cette terre: l'agriculture y a partiellement polarisé les initiatives.

Mais à tout prendre, la léthargie constatée ne fait pas tache sur l'environnement. L'insuffisance dont souffre la Broye s'incrit dans un contexte plus vaste: celui de la Suisse de l'Ouest. Et la question se pose finalement de savoir si la conjonction de tous ces éléments, qui pris séparément se retrouvent assez semblables sur de plus grandes étendues, aboutit à une synthèse, et suffisamment originale, pour justifier que l'on parle de région? N'est-ce pas solliciter abusivement la réalité?

A l'intérieur même des limites que nous nous sommes fixées pour notre investigation, une disparité majeure oppose le plat pays aux communes à caractère urbain.

Le premier se déprime démographiquement. Encore qu'il soit délicat de trancher entre le commentaire

pessimiste, sensible au dépérissement des campagnes, et l'appréciation optimiste, qui voit dans l'évolution actuelle une mue inévitable et salutaire du monde agricole, il semble bien que le bilan de ces communes rurales se solde, pour le présent en tout cas, par des difficultés. Bon nombre de leurs habitants n'en font plus qu'un lieu de domicile. Les équipements commerciaux s'amenuisent. Finances et gestion municipales s'aggravent.

L'autre catégorie rassemble les agglomérations en voie de croissance. D'abord les cinq petites villes de Payerne, Morat, Moudon, Estavayer et Avenches. Là se concentrent, au sens statique et dynamique du terme, les activités secondaires et les services. Là convergent une partie non négligeable des hommes qui quittent définitivement la terre, et surtout les pendulaires issus des campagnes.

Dans la mouvance proche de ces cinq cités se développent un certain nombre de localités satellites, auprès desquelles les entreprises nouvelles s'implantent volontiers. Les infrastructures et les économies externes n'y sont guère diminuées par rapport à la ville voisine, et les avantages relatifs aux terrains et à la main d'œuvre s'y trouvent accrus.

Replacés selon leurs coordonnées géographiques exactes, ces deux sortes de communes ne se présentent pas en ordre dispersé. Si l'on fait exception d'Estavayer et, bien entendu, de quelques stations à vocation touristique comme Cheyres par exemple —, les communes fortes s'alignent du SO, au NE, le long de la gouttière de la Broye. Autour des quatre foyers urbains moteurs, et entre eux, se groupent les villages suburbains entraînés. Le tout tend à constituer un axe presque continu de dynamisme économique et démographique. Une articulation microrégionale de la Broye s'esquisse ainsi, qui retrouve celle inscrite dans la topographie, et pour cause: l'essor industriel et tertiaire suit les voies routières et ferroviaires, elles-mêmes guidées par le relief. De la sorte, les oppositions liées aux divisions cantonales s'estompent. Entre les cinq pôles majeurs déjà mentionnés, des différences subsistent. Elles sont faibles. Deux villes cependant l'emportent sur les autres: Morat pour sa vitalité industrielle, et Payerne pour son équipement commercial. Les chiffres d'emplois et le dénombrement des entreprises en font foi. Il est vrai que si l'on prend en compte non plus Payerne isolément, mais par adjonction de Corcelles, le complexe payernois, la priorité, à tous les plans, revient à ce dernier.

La question reste certes ouverte de savoir si une autre armature urbaine eût mieux servi l'aire con-

sidérée. Une hiérarchie plus marquée eût sans doute contrebalancé efficacement l'attraction exercée sur la région par les métropoles périphériques. En revanche, le semis actuel de petites cités diffuse plus largement ce qui, dans le cas précédent, eût été réservé à un seul centre.

Trois points, en conclusion, nous paraissent devoir être mis en évidence.

En premier lieu le sentiment que la réalité économique et humaine actuelle n'obéit plus aux cloisonnements politiques intercantonaux se vérifie pleinement, même si les anciens clivages ou leurs séquelles n'ont pas disparu pour autant. A négliger cette transformation, l'on s'exposerait à bien des déconvenues.

Cette constatation toutefois, et c'est là un second point, ne suffit pas à elle seule à démontrer l'existence d'une région de la Broye. Car ou bien l'on se place à une distance telle de notre secteur que son unité apparaisse nettement, mais alors il ne se distingue plus de son contexte. Ou bien l'on ne considère que le secteur en question, et cette fois-ci c'est l'unité interne qui ne résiste plus à l'examen.

A défaut d'une région «spontanée» de la Broye qui puisse s'imposer sans ambiguïté, il serait permis d'en concevoir une qui fût «volontaire», dans le cadre d'un aménagement concerté du territoire. Là se place une dernière observation à laquelle nous attachons une grande importance. Une telle région arbitrairement dessinée n'aurait de signification que si elle s'intégrait à son tour dans une articulation plus vaste. En matière d'organisation de l'espace, il est impossible de délimiter valablement un territoire sans tenir compte du niveau scalaire supérieur. Ce qui revient à dire que la définition d'une petite région broyarde vaudoise et fribourgeoise implique une démarche déductive, simultanée et complémentaire, qui s'attache à préciser de plus grandes régions en Suisse. Le travail reste à faire.

#### *Note*

<sup>1</sup> Cette note est le résultat d'un travail de séminaire interdisciplinaire d'économie régionale qui s'est tenu, durant toute l'année académique 1967—1968, à l'université de Fribourg. A ce séminaire ont collaboré des géographes, des économistes et des responsables de l'aménagement du territoire.

Nous avons à cœur de signaler ici la participation des étudiants à l'établissement de la documentation utilisée pour ce texte.